



## Conflit loyer bailleur/locataire

Par **Demetra49**, le **29/01/2015 à 13:56**

Je suis en colocation depuis Août 2013. Nous partons au 1er Mars 2015. Le proprio a toujours refusé de nous faire la régularisation des charges et des quittances de loyer. Nous avons juste obtenus celles de 10/11/12-2014 quand nous avons donné notre préavis afin d'effectuer nos recherches de logement. Chacune indique bien loyer et charges sans dettes de loyer antérieures.

En 09/2014, j'ai eu un souci bancaire qui a décalé le paiement du loyer de quelques jours et le propriétaire s'en est rendu compte immédiatement. Il m'a appelé aussitôt pour s'assurer que le paiement aurait bien lieu. Il surveille donc bien ses paiements mensuels.

A 1 mois du départ, il prétend qu'il manque 2 loyers du début de l'année 2014 (ce qui est faux) et qu'il n'en se serait rendu compte que maintenant (01/2015).

Impossible de prouver le contraire puisque pas de quittance!

Il me menace et menace ma mère qui est mon garant. Que dois je faire? Quels sont mes recours? Ma mère risque t'elle quelque chose?

**Bonjour,**

***La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".***

***Merci pour votre attention...***

Par **janus2fr**, le **29/01/2015 à 14:07**

Bonjour,

A partir du moment où vous avez les quittances pour octobre/novembre/décembre 2014, il ne peut pas y avoir d'impayés antérieurs.

Si cela avait été le cas, le bailleur n'aurait pas du vous remettre ces quittances. En le faisant, il a attesté qu'il n'y avait pas d'impayés.